

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
 MAIRIE DE BARBAZAN
 (00045 - 06280)

ARRÊTÉ
D'AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMUM
de M. FORNASIER ANGEL

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant M. FORNASIER ANGEL, au 10ème échelon de son grade, à compter du 01/07/2010,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en sa séance du 21/02/2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 01/07/2013, M. FORNASIER ANGEL, Adjoint technique territorial de 2ème classe, est promu au 11ème échelon de son grade, IB 388 à l'ancienneté minimum.
 (Durée hebdomadaire de travail : à temps complet)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX

Fait à *Barbazan*
 Le *11 Juin 2013*

Le Maire,

GALY Henry



Notifié le : *12 Juin 2013*

Signature de l'agent :

[Handwritten signature]